



Ecole de Management Léonard de Vinci (EMLV) Filière pour Sportifs de Haut Niveau

TARIFICATION 2010/2011

Où envoyer votre candidature ?	PÔLE UNIVERSITAIRE LÉONARD DE VINCI SERVICE DES ADMISSIONS EMLV 92916 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél +33 1 41 16 76 97 / +33 1 41 16 70 00	
Frais de dossier	100 €	Paiement sécurisé en ligne, par carte de crédit, via le portail de candidatures www.emlv.fr ou par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.
Droits de scolarité	2 520 €	Tarif applicable aux étudiants boursiers : 630 €.
Acompte d'inscription (pour une première inscription)	630 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. (déductible des droits de scolarité).
Cotisation Sécurité Sociale	202 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.
Cotisation Vie Associative	50 €	Cf. fiche "Vie Associative" jointe au dossier d'inscription.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

. **Par prélèvement bancaire**, en 8 mensualités sans frais (montant de l'acompte d'inscription déduit des deux premiers prélèvements).
selon l'échéancier suivant : 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai.

L'autorisation de prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB, doit être impérativement jointe au dossier d'inscription.

. **Ou en une seule fois, par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.**

Le nom de l'étudiant, la formation choisie ainsi que l'année d'intégration doivent être reportés au dos du chèque.

REDUCTIONS DES DROITS DE SCOLARITE

. **Les étudiants boursiers** peuvent, sur présentation de la notification conditionnelle favorable du CROUS, bénéficier d'une réduction de 90% sur le plein tarif, soit :
⇨ Droits de scolarité pour l'année universitaire 2010/2011 : 630 €.

La notification conditionnelle du CROUS devra impérativement être jointe au dossier d'inscription.

Dès réception de la notification définitive, celle-ci devra être renvoyée dans les meilleurs délais au Service Administratif et Financier.

En cas d'avis défavorable, le tarif correspondant à la situation territoriale et sociale sera appliqué rétroactivement.

. **Tout étudiant ayant un ou plusieurs membre(s) de sa fratrie inscrit(s) simultanément dans une école de l'Association Léonard de Vinci**
peut bénéficier d'une réduction de 10% sur le tarif appliqué.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

. **Retraction** : L'inscription avec engagement de règlement des frais d'études autorise l'étudiant à se rétracter, quel qu'en soit le motif, dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Au delà des sept jours, l'inscription est considérée comme définitive et l'acompte d'inscription restera acquis à l'Association Léonard de Vinci.

. **Revalorisation** : L'Association Léonard de Vinci se réserve le droit de réviser annuellement le montant des droits de scolarité pendant le cursus.

. **Aide spécifique (Bourse Nationale)** : Le dossier est à retirer auprès du CROUS de Versailles, entre le 15 janvier et le 30 avril 2010 inclus.